



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

La Lettre D'INFORMATION

N°25 / SEPTEMBRE 2018

Sommaire

01 - INFORMATIONS P3 | 02 - FINANCES P6 | 03 - VIE SOCIALE P11 | 04 - TRAVAUX P13 |
05 - CADRE DE VIE P18 | 06 - ENVIRONNEMENT P21 | 07 - CIVISME P24 | 08 - SÉCURITÉ P25 |
09 - FLEURISSEMENT P26 | 10 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL P27 |
11 - ANIMATIONS P32 | 12 - LA LETTRE DES ASSOCIATIONS P33 |
13 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ P36



Edito



La Sauvetat « Petite Cité de Caractère »

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que le 29 mai 2018, La Sauvetat a été homologuée Petite Cité de Caractère.

Cet évènement majeur pour notre village est le fruit d'un remarquable investissement collectif qui vient récompenser le travail engagé pendant toutes ces années pour la valorisation du village de La Sauvetat.

En tant que Maire, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux équipes municipales successives et à tous ceux qui ont œuvré dans ce sens. C'est une belle réussite pour notre commune et nous pouvons être fiers du travail accompli. Ce classement nous permettra de prétendre à des financements de l'Europe et de la Région pour continuer ensemble à préserver notre patrimoine exceptionnel.

Ce bulletin municipal présente le budget prévisionnel 2018 : un budget toujours contraint mais ambitieux que nous réussissons à maîtriser sans augmenter la pression fiscale et qui fait la part belle aux investissements nécessaires au développement de notre commune. Notre bonne santé financière avec l'aide de l'Europe et de La Région, nous a permis de doter l'école élémentaire d'équipements numériques haut de gamme ce qui constitue un progrès significatif pour l'apprentissage. Ce marché, réalisé dans le cadre d'un groupement de communes, a été conduit par la commune des Martres-de-Veyre avec l'aide de Mond'Arverne communauté qui a mis à disposition son ingénierie : un grand merci à ces partenaires.

La rentrée scolaire 2018 marque la fin de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et donc des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur notre commune. Cette décision a été prise dans le plus grand respect de la démocratie puisqu'elle résulte

de la consultation faite auprès des parents d'élèves et des enseignantes. Cette année, les écoliers ont fait leur rentrée dans des classes rénovées au cours de l'été avec des conditions optimales pour une bonne réussite scolaire.

Je ne m'étendrai pas sur les futurs projets du Conseil municipal exposés dans les pages suivantes mais je souhaite vous livrer quelques réflexions sur l'urbanisme qui représente une problématique essentielle et complexe.

La périurbanisation sur notre territoire réduit l'espace rural et agricole. Elle s'est faite au cours des années sans doute sans réflexion suffisante. L'étalement urbain crée des difficultés, des dépenses nouvelles. La densification peut être un élément de réponse. C'est l'exigence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les communes qui sont dans le périmètre du Grand Clermont. Nous devons nous y conformer même si nous n'approuvons pas toujours. Le SCoT s'inscrit sur une période de quinze ans dans une volonté de développement durable en réduisant l'étalement urbain, en densifiant les constructions. Notre PLU doit être compatible avec ce document qui est opposable : il doit respecter les prescriptions en matière de renouvellement urbain et d'économie d'espace. Le développement maîtrisé, l'économie solidaire sont des exigences qui s'imposent à nous.

Je voulais aussi vous parler d'un dossier pour lequel je me suis beaucoup investie : la réalisation d'un rond-point par le Département au carrefour de Saint-Amant-Tallende, aménagement très attendu en particulier par les agriculteurs. Ce projet est financé, il est programmé pour 2019 si nous obtenons la dernière signature pour l'acquisition des terrains. Ainsi la sécurité de tous sera assurée.

Je vous souhaite une très bonne rentrée à toutes et à tous.



Bernadette TROQUET
Maire de La Sauvetat
Conseillère départementale
Vice-Présidente de
Mond'Arverne Communauté



01

INFORMATIONS

Site Internet

Consultez le site officiel de la commune de La Sauvetat www.la-sauvetat.fr



Mutuelle santé village

L'opération « Mutuelle santé Village » est reconduite **afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants.** La couverture santé a été améliorée sans engendrer d'augmentation sur les cotisations.

Permanences en mairie de La Sauvetat

Mardi 18 septembre de 17h à 19h

Mardi 13 novembre de 17h à 19h

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune et si vous souhaitez voter lors des prochains scrutins, n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie. Toutes les démarches vous seront expliquées au secrétariat.

Recensement Citoyen Obligatoire

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent être enregistrés afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Inscriptions en mairie, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

NOUVEAU le site majdc.fr permet au Ministère des Armées d'établir le contact avec les jeunes pour la gestion de leur inscription à la journée de défense et de citoyenneté. La journée de défense et de citoyenneté est obligatoire pour les 16-25 ans. 800000 jeunes sont concernés. Les jeunes peuvent désormais créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC (journée de défense et de citoyenneté), télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

Carte Nationale d'Identité Passeport

S'adresser à la Mairie des Martres-de-Veyre (mairie la plus proche) qui vous accueillera SUR RENDEZ-VOUS, La Sauvetat n'est plus habilitée à les délivrer.

Renseignements sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Rappel des services à disposition

Gendarmerie de Veyre-Monton	04 73 69 60 16
Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie de La Sauvetat.....	04 73 39 52 55
Assistants sociaux (Les Martres-de-Veyre).....	04 73 39 65 60
CLIC (Centre Local d'Information et Coordination Gérontologique) à Billom	04 73 60 48 85
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Authizat.....	04 73 39 58 11
Maison Départementale de la Personne Handicapée à Clermont-Ferrand.....	04 73 74 51 20
Conciliateur de justice	04 73 42 63 96
Mission Locale (Cournon)	04 73 84 42 76
Pôle Emploi (Cournon).....	04 73 69 44 58

NUMÉROS UTILES



SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
CENTRE ANTI POISONS	04 72 11 69 11
ENFANCE MALTRAITÉE	119

01 INFORMATIONS

Les commerces de proximité

CHEZ LISA : DÉPÔT DE PAIN, PRESSE



« J'ai pour objectif de maintenir un lieu de convivialité au cœur du village ; mais un commerce de proximité a besoin impérativement de régularité et de fidélité de sa clientèle pour subsister. J'espère que vos visites au magasin vous sont aussi agréables qu'à moi ! » Lisa



Chez Lisa
5 Rue du Lavoir
63730 La Sauvetat
Tél : 04 73 31 43 46

Horaires d'ouverture du magasin :

- les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h et 16h - 19h,
- les mercredis, samedis et dimanches : 8h30 - 12h,
- fermeture les lundis.

VB COIFFURE



1 Rue de la Gazelle
63730 La Sauvetat
Tel : 04 73 39 57 83



Horaires d'ouverture :

- mardi et jeudi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
- mercredi 9h - 12h
- vendredi 9h - 18h30 non-stop
- samedi 8h30 - 16h30 non-stop

L'OPTION RESTAURANT



Chloé et Valentin vous accueillent à L'Option tous les jours sauf le lundi.

Un restaurant qui mêle du fait maison à une bonne tranche de culture (expo, concert etc.).

Contact : 09 83 79 33 55
loption.restaurant@gmail.com

MOTO-PASSION



Neuf et Occasion toutes marques / Metteur au point

- Achat - Vente et Réparation
- Accessoires
- Dépôt-Vente
- Reprises

Tél : 04 73 39 55 40
Fax : 04 73 39 54 46
Port : 06 80 27 47 70
motolasauvetat@yahoo.fr



Les artisans

JORDAN BAILLY

Peintre Plaquiste



Peinture, revêtements muraux, isolation, plaques de plâtre, bandes à joint
63730 La Sauvetat
Tél : 06 06 99 69 40
jordan.bailly63@gmail.com

EL CHAVAROT



Maçonnerie (rénovation du petit patrimoine bâti, pierres sèches et pierres de taille, petites démolitions) Débaras, restauration d'objets divers.

1 rue de l'Ormeau
63730 La Sauvetat
Tél : 06 60 15 69 48

FLORIPANTES



Cyril LAURENT vous propose différentes plantes pour tous les goûts.

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi 9h00 - 12h00 et 14h30 - 19h00

en saison, le dimanche 9h - 12h et 15h - 18h

2 route de Clermont
63730 La Sauvetat
Tél : 06 17 48 62 20

EDDY DENIAU

Électricité générale



16 rue de la Mairie
63730 La Sauvetat
Tél : 06 03 51 79 76

MENUISERIE GRADWOHL & PASCAL



Activité : fabrication et pose de menuiseries sur mesures - charpente - couverture. Entreprise qualifiée RGE ECO Artisan. Installateur conseil VELUX

Place du Chapitel
63730 La Sauvetat
Tél : 04 73 42 98 27
Mail : gradwohlpascal@orange.fr
www.menuiserie-gradwohl-pascal.fr

HERMET CLAUDE

Électricité générale et petits travaux de bricolage



12 rue du Chemin Haut
63730 La Sauvetat
Tél : 06 30 59 27 34
claud.hermet@orange.fr

La municipalité rappelle aux artisans qu'ils sont invités à fournir leurs coordonnées pour une insertion gratuite, s'ils la souhaitent, dans le prochain bulletin.

ALSH de Chadieu : Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans un cadre privilégié



Accueil de Loisirs sans Hébergement Chadieu Nature (ALSH)

Le Centre de Loisirs « Chadieu Nature » est situé sur la commune d'Authezat (63) au sein du parc de Chadieu, propriété du Syndicat Intercommunal de Chadieu.

Bienvenue à l'accueil de loisirs sans hébergement CHADIEU NATURE, pour les enfants de 4 à 12 ans, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont Dômes (CPIE).

Explorer, fouiller, découvrir les oiseaux, les insectes, les arbres, les fleurs...
Jouer à cache-cache en forêt ou s'allonger dans l'herbe durant le temps calme.
Aménager des lieux pour qu'ils soient pratiques et agréables.
S'émerveiller de petites trouvailles.

Sentir, toucher, écouter, regarder et goûter pour approcher différemment ce qui nous entoure.

Apprendre à faire un petit feu de bois, des cabanes, ...

Faire un grand jeu de pleine nature.

Cuisiner une tarte aux pommes, faire des confitures, ...

Appréhender le monde par des activités manuelles avec des éléments naturels.

Fabriquer des nichoirs, des gîtes, des mangeoires.

Aller pêcher des petites bêtes dans la mare pour les observer.

C'est tout cela et bien plus encore au Domaine de Chadieu.

Accueil les mercredis et vacances scolaires

Un bus passe à La Sauvetat à 8h40 et prend en charge les enfants à l'angle de la rue de la Mairie et de la rue de la Gazelle. Pour les enfants dont les parents ne souhaitent pas utiliser le service de ramassage, un accueil est organisé sur le site de Chadieu à partir de 7h30.

Contacts :

Portail du CPIE Clermont-Dômes, rubrique Chadieu Nature :

<http://www.cpie-clermont-domes.org>

1 rue des colonies - Theix
63122 Saint Genès
Champanelle

Téléphone : 04 73 87 35 21

Dossier d'inscription à télécharger sur

www.cpie-clermont-domes.org

ou à retirer en mairie.



Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public le dimanche de 10h à 12h.

Elle se situe rue de la Mairie à côté de l'Espace Culturel.

02

LES FINANCES

Budget principal 2018

MAINTENIR LA QUALITE RECONNUE...

Les principales rentrées d'argent proviennent des impôts, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des subventions obtenues. Les impôts comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière. 18.60% de nos revenus proviennent de la DGF, versée par le budget de l'Etat, qui redistribue par ce biais une part des recettes fiscales nationales pour financer la décentralisation. La DGF est aussi un moyen de réduire les disparités entre les communes pauvres et les communes riches.

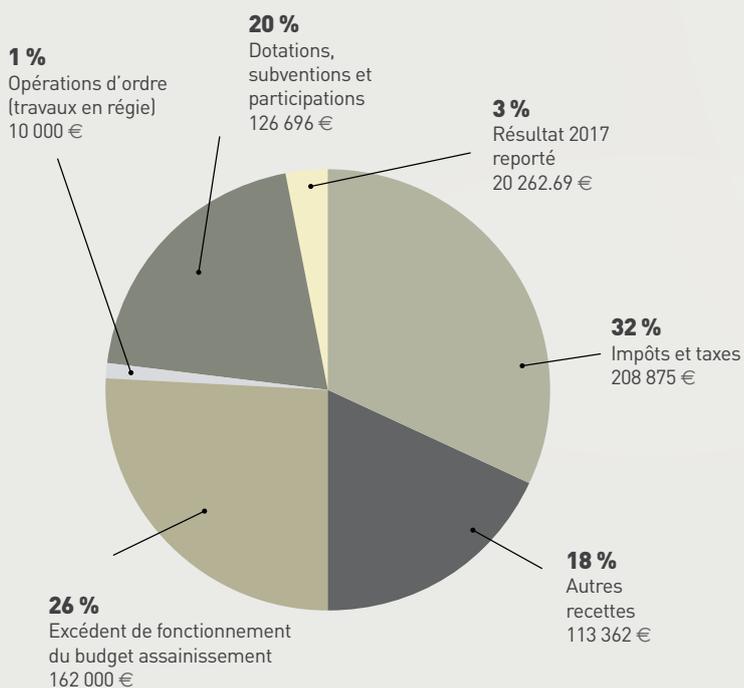


Plantations autour du poste gaz rue de la Gazelle

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE

UN BUDGET RAISONNABLE ET AMBITIEUX SANS AUGMENTATION DES TAXES LOCALES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TAXES LOCALES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation (TH)	8.24 %	61 693 €
Taxe foncière bâti (TF)	11.02 %	57 491 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	80.05 %	24 255 €

Le produit total attendu pour 2018 est de 143 439 €, soit une progression de 1.01% par rapport à 2017.

02 LES FINANCES

...DES SERVICES !

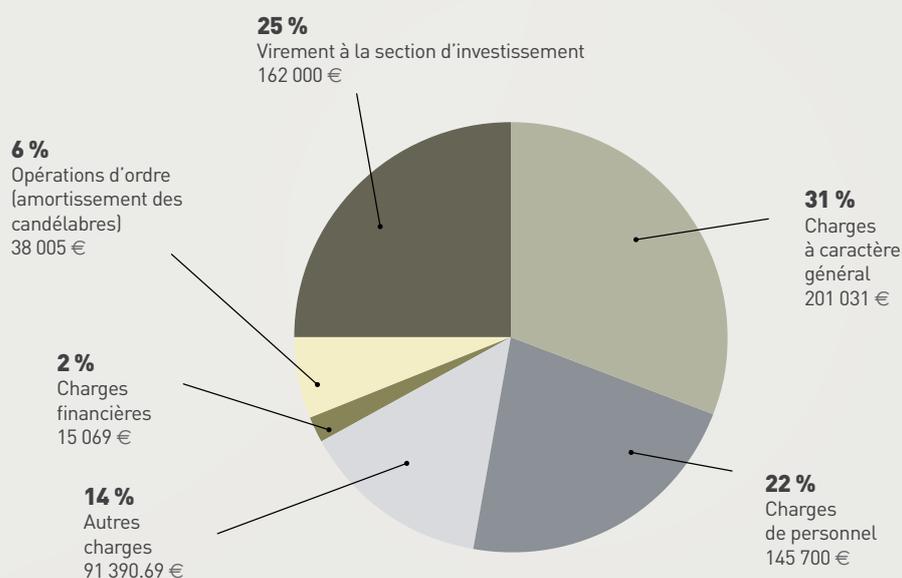
EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 633 195.69 €.

Nouvelle embauche

Les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi n'existent plus. Afin d'entretenir les espaces verts et la voirie, le Conseil municipal a décidé d'embaucher pour un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, une personne en contrat à durée déterminée de six mois du 1^{er} juin au 30 novembre 2018.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



02 LES FINANCES

Budget communal 2018

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE

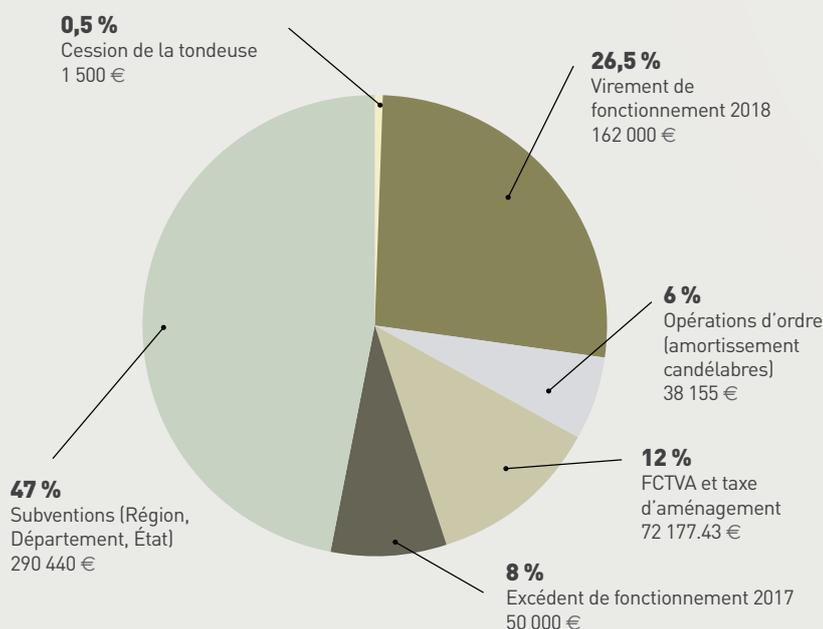
Les principaux investissements pour 2018 :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : poursuite des études.
- Aménagement de la rue de Pedat (création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, aménagement de surface).
- Mise en lumière du quartier des forts.
- Effacement des réseaux et renouvellement du matériel d'éclairage public de la rue du Tabot et de la rue du 8 Mai.
- Achat d'un tracteur et d'un épandeur à sel.
- Opération école numérique (3 tableaux numériques interactifs, 3 vidéoprojecteurs, 3 visualiseurs, 5 ordinateurs).
- Réfection de deux classes primaires
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Ecoles, renouvellement de la conduite d'eau potable et effacement des réseaux.



Tracteur multifonctions

RECETTES D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS ATTENDUES EN 2018 : 264 828 €

- État au titre de la DETR :89 579 €
- Région :58 500 €
- Département :53 000 €
- Europe au titre du FEADER : ...59 100 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 8 662 €

02 LES FINANCES

...POUR NOTRE DEVELOPPEMENT

EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 614 272.43 €.

Equipement informatique des classes du RPI

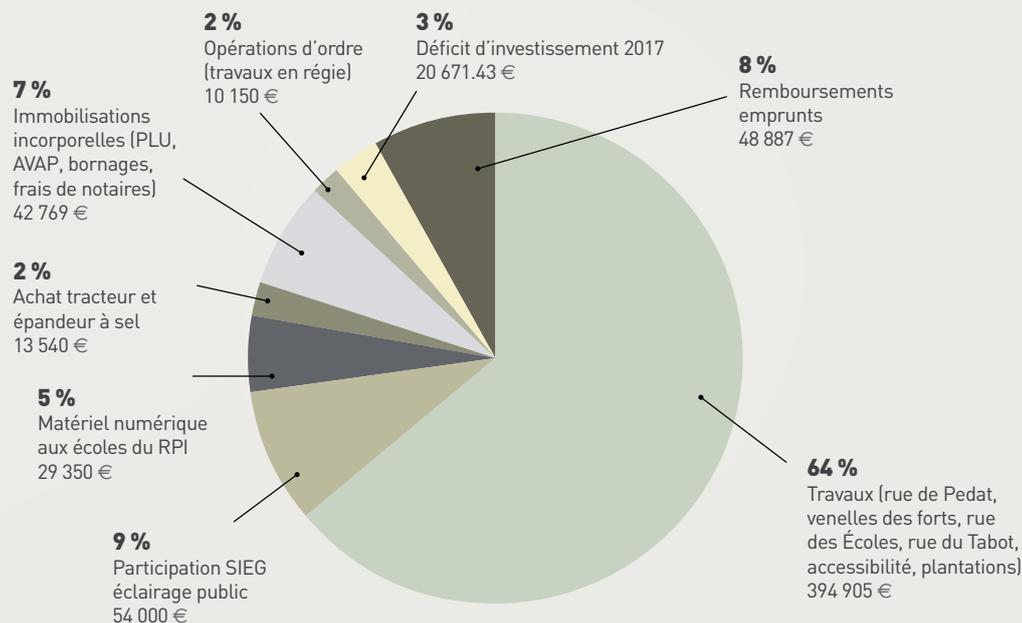
Les trois classes de l'école élémentaire de La Sauvetat sont équipées de matériels numériques haut de gamme : 3 tableaux numériques interactifs, 3 vidéoprojecteurs, 3 visualiseurs et 5 ordinateurs.

Grâce à un groupement de commandes, ces équipements d'un montant de 26 535 € TTC ont été financés à hauteur de 80% (60 % par l'Europe, 20% par la Région). Le reste à charge est de 4 188.50 € HT réparti entre les deux communes du RPI au prorata du nombre d'élèves.



Tableau numérique interactif

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Pour plus d'informations, retrouvez une note synthétique du compte administratif 2017 sur le site internet de la commune.

02 LES FINANCES

Tarifs communaux 2018

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs communaux pour l'année 2018 comme suit :

ENFANCE

Cantine scolaire : repas enfant 4.74 €

Centre de Loisirs de Chadieu

Participation financière par enfant et par jour 10.50 €

LOCATION ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF

	100.00 € par demi-journée
Pour les habitants de La Sauvetat	240.00 € par jour
	360.00 € par week-end
Hors-commune	360.00 € par jour
	680.00 € par week-end
Associations Sauvetatoises à partir de la 6 ^{ème} location	100.00 € par jour
Associations hors-commune	150.00 € par jour
Salle de réunion à l'étage	45.00 € par jour
Forfait chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	30.00 € par jour
	50.00 € par week-end

ASSAINISSEMENT

Participation pour l'assainissement collectif 1500.00 €

Forfait compteur 12.20 €

Redevance / m³ consommé 0.60 € / m³

CIMETIÈRE

Concession à perpétuité / mètre 183.00 €

Concession cinquantenaire / mètre 107.00 €

Columbarium 1 case + 1 plaque 600.00 €

Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir 36.00 €

Taxe pour dispersion des cendres 25.00 €

Budget C.C.A.S

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de **3 264.28 €**.



Rue de Pedat

Budget assainissement

Une bonne gestion de l'eau doit garantir la qualité à la livraison mais aussi une collecte efficace des eaux pluviales et des eaux usées. Le budget assainissement est réalisé pour répondre à ces besoins.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **215 200 €**.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **129 671 €**.

Restructuration du réseau d'eaux usées rue de Pedat

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	41 629.51	100
Total des subventions	38 103.61	80
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	9 525.90	20

Cette opération a bénéficié du soutien financier :

- de l'Agence de l'Eau 9 525.90 €
- du Conseil départemental 28 577.71 €

03

VIE SOCIALE

LE REPAS DES AÎNÉS

Les aînés de la commune étaient invités le samedi 24 février au repas annuel offert par la municipalité et les membres du CCAS. Le repas était excellent et l'animation musicale a égayé cette journée.



Repas des aînés



Visite à la doyenne



DON DU SANG

Chaque année, un million de malades sont soignés grâce aux dons du sang, par transfusion ou avec des médicaments dérivés du sang.

L'Amicale des donneurs de sang des Martres-de-Veyre vous donne rendez-vous pour **sa prochaine collecte mardi 4 septembre 2018 de 16h30 à 19h30 à l'Espace Culturel.**

CÉRÉMONIES : UN DEVOIR DE MÉMOIRE



11 Novembre



8 Mai

03 VIE SOCIALE

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)



L'association ADMR Petite Limagne, 3 rue Guyot Des-saigne à Authezat réalise annuellement plus de 7 000 heures à domicile à la plus grande satisfaction de ses usagers.

Autonomie

Un des objectifs de l'ADMR est de permettre aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible. Nous apportons différents types d'aide : entretien du logement et du linge, préparation du repas, courses. Grâce à l'action conjuguée de bénévoles et de salariés à leur écoute, nos anciens peuvent jouir pleinement de la vie sans quitter leurs habitudes ni leur cadre de vie.

Domicile

C'est aussi un service tout public (pour tous les âges, jeunes ménages ou retraités).

Famille

Nous vous aidons ponctuellement dans votre vie de famille : naissance, accidents de la vie (prestations accordées par la CAF et les assurances mutuelles)

Nos prestations sont éligibles aux réductions et crédits d'impôt (50% du montant).

Contacts :

Tél. 04 73 39 58 11 ou 06 88 12 32 80

E-mail : petite-limagne.admr@orange.fr

Permanences à Authezat tous les mercredis de 14 h à 16 h.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

MICHAUD Elsa	07/08/2017
MARQUET Sacha	08/09/2017
SANCHIS Aria.....	27/11/2017
SELLIER JOUVET Taïs	30/04/2018
BOUGAÏ Noah	20/07/2018
DURAND Laura	25/07/2018

MARIAGES

MARIEN Jacky et	
BERTHOLET Marie-Christine	24/03/2018
VEILLAUT Bertrand et	
BACHMANN Séverine	12/05/2018
PAGEIX Loïc et	
DOREL Viviane	02/06/2018
DORN Damien et	
MATUSSIÈRE Bernard	25/08/2018
BOISGONTIER Julien et	
NIOCEL Mathilde	01/09/2018

DÉCÈS

NUROL Josette	25/07/2017
CHAMPION Jean-Louis	27/08/2017
VIALETTE Henri	11/09/2017
BONNEFONT Solange	08/01/2018
RONGIER Yvette	27/01/2018
MIODET Angèle	30/04/2018
BOUCHET Marie-Louise	03/05/2018
NUROL Jean-Claude	05/05/2018

CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE BILLOM)



Le CLIC est une Association qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population.

Les professionnels du CLIC vous offrent une information personnalisée sur :

- les services d'aide de maintien à domicile
- les structures d'accueil et d'hébergement
- vos droits
- votre santé
- les loisirs

Contacts :

CLIC 10 rue Saint Loup 63160 Billom

Tél. 04 73 60 48 85 - Fax : 04 73 60 48 86

E-mail : accueil@clic-billom.fr - Site : www.clic-billom.fr

04

LES TRAVAUX

Investissements réalisés en 2017

RÉSEAU D'EAU POTABLE ALLÉE DE CHALANIAT

Le Syndicat Mixte de l'Eau a réalisé le bouclage du réseau d'eau potable Allée de Chalaniat. Le coût de ces travaux est de 24 408 € HT entièrement financé par le Syndicat.



NOUVELLE PORTE DE L'ESPACE CULTUREL

Remplacement de la porte défectueuse, coût : 4 068 € TTC.



RÉFECTION DU PAVAGE DEVANT L'ESPACE CULTUREL



POSE DE FENÊTRES ANTI INTRUSION AU HANGAR MUNICIPAL

Des fenêtres ont été changées pour plus de sécurité. Le coût s'élève à 3 000 € TTC.

ECLAIRAGE LED BÂTIMENT ECOLE MAIRIE ET À L'ESPACE CULTUREL

Des lampes LED moins énergivores ont été installées à la mairie, dans les classes et à l'Éspace Culturel. Le coût total s'élève à 7 044.50 € TTC.



04 LES TRAVAUX

L'investissement se poursuit en 2018

Travaux terminés

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PEDAT

C'est sous un beau soleil que les travaux d'aménagement de la rue de Pedat ont été réceptionnés par les élus et les entreprises partenaires. La mise en séparatif du réseau d'assainissement a été réalisée par l'entreprise HUGON. Les travaux d'aménagement de surface, enrobé, caniveaux en pavés, bande verte, réalisés par l'entreprise COUDERT, ont embelli ce quartier du bourg et l'ont rendu plus agréable. La réfection du carrefour en pavés et la restauration de la fontaine viennent parfaire l'ensemble. La sécurité est renforcée par la pose d'un stop à la sortie du lotissement pour réduire la vitesse.



PLAN DE FINANCEMENT AMÉNAGEMENT DE SURFACE	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	201 626.96	100
Total des subventions	161 300.00	80
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	40 326.96	20



AVANT



APRÈS



Coût total des travaux :
249 256.47 € HT
Total des subventions 80% :
199 403.61 €
Reste à la charge de la commune :
49 852.86 € HT

- Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :
- de l'Agence de l'Eau pour le réseau d'eaux usées,
 - du Conseil départemental pour le réseau d'eaux usées et l'aménagement de surface,
 - du Conseil régional, dans le cadre de la Mise en Tourisme des Villages Auvergnats,
 - de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

ECOLE : RÉNOVATION DES CLASSES DU REZ DE CHAUSSÉE

Un programme de travaux a été réalisé cet été, sous la houlette de Franck SENEZE, conseiller municipal, afin de donner aux enfants et aux enseignantes un cadre de travail agréable et coloré.

Les deux classes primaires du rez de chaussée ont été repeintes et le parquet vitrifié.

Le montant de ces travaux s'élève à 13 905.75 € HT. Cet investissement est financé sur les fonds propres de la commune.



Classe de Stéphanie MERLE (en travaux)



Classe de Stéphanie ROUGIER (en travaux)



Classe de Stéphanie MERLE (après rénovation)



Classe de Stéphanie ROUGIER (après rénovation)

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DE L'ÉCOLE

Cette année, les municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal Authezat - La Sauvetat ont souhaité que les trois classes primaires soient dotées de tableaux numériques interactifs (TNI). Tous les élèves de l'école primaire bénéficient désormais des nouvelles technologies avec le TNI. Un dispositif composé de trois éléments : un tableau numérique, un vidéoprojecteur et un ordinateur. Bernadette TROQUET, Maire, Nicole ROUX, adjointe à la vie scolaire ont rencontré les enseignantes qui leur ont présenté les multiples possibilités d'utilisation de ce matériel en réseau. Selon les enseignantes, le TNI est une avancée très importante pour les écoliers qui doivent désormais maîtriser les nouvelles technologies. Le numérique augmente la motivation des élèves. Ils ne sont pas passifs, ils construisent leur savoir. Le matériel numérique est un aimant pour l'attention : les enfants sont plus concentrés.

Ce dossier a demandé 2 années de travail aux élus et de nombreuses réunions, mais il s'agit d'un outil de travail et de communication nécessaire qui constitue un progrès significatif pour l'apprentissage à notre époque.

Le coût de l'équipement est de 26 535 € TTC : 3 TNI, 3 vidéoprojecteurs, 5 ordinateurs portables. Le montant total des subventions atteint 80%. Il reste à la charge des communes d'Authezat et de La Sauvetat 4 422.50 €. L'achat groupé réalisé par la mairie des Martres-de-Veyre a permis de réduire les coûts.



04

LES TRAVAUX

ESPACE DEVANT L'AGENCE POSTALE



AVANT



APRÈS



Réfection de chaussée en enrobé

L'ENTRÉE DES ATELIERS MUNICIPAUX



AVANT



APRÈS

Travaux en cours

- Mise en lumière du quartier des forts
- Rue du Tabot enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public
- Rue du 8 Mai (partie haute) enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public

Travaux à court terme

- Travaux d'assainissement rue des Ecoles dans sa section comprise entre l'école et la rue du Lavoir, renouvellement du réseau d'eau potable et de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux secs
- Restauration des venelles dans les forts
- Eglise : suivi de la couverture et réparation de zingueries
- Aménagement de l'espace public au droit de l'épicerie et de l'abribus.

Travaux réalisés par les employés communaux

TRAVAUX OCCASIONNELS

- Collecte des objets encombrants et mise en place d'une benne prêtée par le SICTOM Issoire-Brioude
- Pose de prises électriques à l'Espace Culturel
- Préparation de l'installation du matériel numérique dans les 3 classes : dépose des tableaux et reprise de peinture
- Peinture des portes : mairie, école, bibliothèque
- Démontage du ballon d'eau chaude au vestiaire du stade et pose d'un ballon neuf
- Location d'une mini-pelle pour nettoyer les fossés rue du Stade et rue de Pranly
- Pose de numéros de maison
- Fabrication d'une remorque pour le nouveau tracteur
- Fabrication d'un outil pour désherber les allées du cimetière car la Commune s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires en signant la charte d'entretien des espaces publics proposée par la FREDON.

TRAVAUX SAISONNIERS

- Tonte et entretien des espaces verts, du terrain de foot et des parkings
- Traitement, arrosage et entretien des plantations
- Taille des arbustes et haies du domaine public
- Nettoyage des rues (balayeuse, rotofil, souffleur)
- Entretien et nettoyage du cimetière
- Débroussaillage des chemins
- Vérification des bouches d'égout et dératisation
- Nettoyage des fontaines
- Rebouchage des nids de poule
- Entretien des véhicules et du matériel communal



Sa benne



Sa remorque



Tracteur multifonctions : acquisition 2018



Outil fabriqué par Jean-Christophe VICTORI et Guy GAILLARD



05

CADRE DE VIE ET URBANISME



La Sauvetat homologuée « Petite Cité de Caractère »

La Commune de La Sauvetat a souhaité s'engager dans cette démarche car elle offre des avantages en termes de sauvegarde, restauration et entretien du patrimoine. En outre, cette marque permettra à la Commune de prétendre à des financements conséquents de la Région et de l'Europe. Le 29 mai dernier, la commission d'homologation du Puy-de-Dôme, composée de structures référentes notamment en matière d'architecture, de patrimoine et de tourisme, a visité la commune et a rendu un avis favorable. Cet avis a été validé le 8 juin 2018 par l'Assemblée générale de l'Association « Petites Cités de Caractère France » réunie dans le Cantal.

Cette reconnaissance est le résultat des efforts entrepris depuis des années par la Commune, les Associations et les habitants qui ont su valoriser, animer et faire connaître notre beau village.



La commission d'homologation en visite

Les Petites Cités de Caractère, c'est quoi ?

Le concept de Petites Cités de Caractère est né au milieu des années 70 pour valoriser les communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

La Sauvetat devient donc la 5^e commune labellisée du Puy-de-Dôme avec Chateldon, Artonne, Le Broc et Besse



Quel est l'objectif ?

Le projet de Petites Cités de Caractère est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : **la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.**

L'action du réseau Petites Cités de Caractère est d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine. Par le patrimoine, on réinjecte de la vie dans les territoires ruraux de manière intelligente.

La marque « Petites Cités de Caractère » est une marque touristique de qualité et attractive qui permettra de développer l'activité économique de notre territoire.

Comment ça fonctionne ?

Dans le respect de la charte de qualité nationale à laquelle elle se réfère, la commission d'homologation qui sélectionne et contrôle les Petites Cités de Caractère est avant tout un tour de table qui se tient tous les 3 ou 5 ans, à l'occasion duquel se rencontrent différents acteurs (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Direction régionale de l'Architecture et du Patrimoine, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, Conseil régional, Conseil départemental, acteurs de la culture, acteurs du tourisme, ...) autour du projet patrimonial de la commune.

L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Menée conjointement avec l'étude du Plan Local d'Urbanisme, cet outil de gestion permettra à la commune de sauvegarder et de valoriser son territoire. Marqueur fort en termes de qualité paysagère et patrimoniale, l'AVAP permet de définir en lien avec les services de l'Etat et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) des règles claires et adaptées en fonction des enjeux patrimoniaux. Alors que la compétence en matière d'urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes, cet outil permet également d'attirer l'attention de nos partenaires (Intercommunalité, Département, Région, Etat, Europe) sur la valeur touristique et la qualité architecturale de notre village avec à la clé des financements conséquents pour nos projets.

Qu'est-ce qu'une AVAP ?

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est une zone de protection née de l'ambition de donner aux communes l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine.

Elle a pour objet de promouvoir, par la mise en place d'une réglementation particulière, la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du Plan Local d'Urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Pourquoi une AVAP sur la commune de La Sauvetat ?

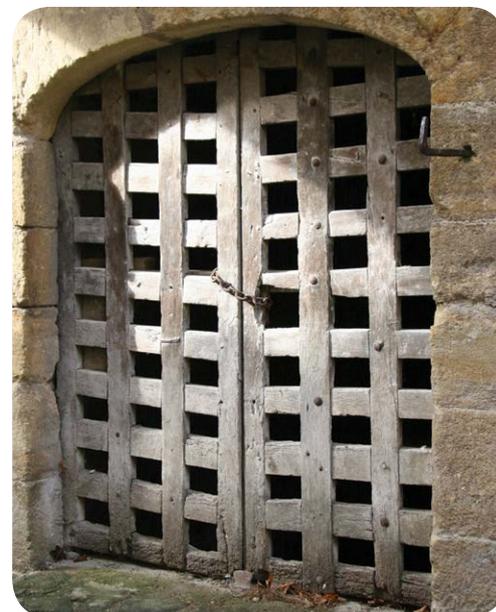
• Le repérage du patrimoine architectural

La situation géographique de la commune explique son riche passé historique dont certains édifices en constituent aujourd'hui encore le témoignage.

L'inventaire révèle une mosaïque de constructions représentatives de modèles divers, communs à l'architecture régionale traditionnelle : maisons de bourg, maisons vigneronnes, dépendances et bâtiments « ruraux » et artisanaux, maisons sur cour, petites fermes et grands domaines, éléments divers : pigeonniers, murs, portes et portails.

Dans le bourg ancien et surtout dans ses extensions, le tissu bâti est complété et unifié par une « collection » de murs (clôtures de jardins et de cours, murs de soutènement), indissociable des bâtiments proprement dits et des espaces publics, qu'ils participent à dessiner.

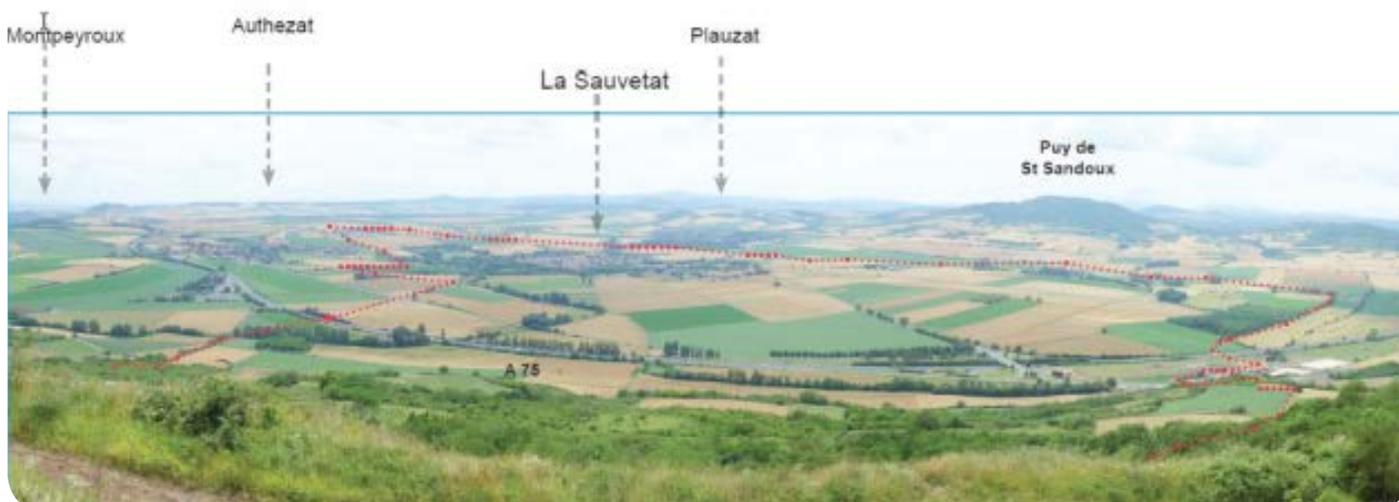
Le règlement de l'AVAP fixe des prescriptions visant à améliorer l'aspect de l'existant et à encadrer l'évolution du patrimoine architectural.



• Le repérage du patrimoine naturel et paysager

La Sauvetat se situe au cœur même d'un site au paysage remarquable, composé de grands espaces de culture ouverts.

Le Puy de Corent, belvédère sur le territoire communal



Ainsi la commune de La Sauvetat a souhaité compléter son PLU d'une AVAP pour protéger cette exceptionnelle richesse patrimoniale bâtie et paysagère.

Objectifs de protection et mise en valeur du patrimoine architectural et culturel

L'AVAP a pour but :

- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural et historique (fort villageois, donjon, immeubles dotés d'une architecture de qualité, abords des Monuments Historiques)
- la sauvegarde et la mise en valeur des espaces publics (places, venelles, rues, impasses)
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine paysager (parcs, jardins, alignements d'arbres)

L'outil réglementaire mis en place permettra de :

- protéger les éléments bâtis existants dans le centre bourg
- protéger les quartiers et ensembles bâtis identitaires tels que le fort villageois
- préserver les espaces naturels et sensibles
- maîtriser les constructions nouvelles par un règlement portant en particulier sur les implantations, les volumes, les matériaux.



EN BREF

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est, en droit de l'urbanisme, une servitude d'utilité publique annexée au PLU, ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Ainsi, elle comprend au sein du périmètre délimité, un règlement contenant des prescriptions visant **la mise en valeur du bâti et des paysages en y intégrant des objectifs de développement durable.**

Une réunion publique de présentation du diagnostic architectural et paysager aura lieu le jeudi 20 septembre 2018 à 18h à l'Espace Culturel. Venez nombreux.

Le Charlet : un cours d'eau en milieu urbain

Le ruisseau du Charlet va retrouver son charme grâce à des travaux de renaturation du lit. Fini les eaux stagnantes, les branches et les troncs d'arbres qui obstruaient le ruisseau.



Ce grand nettoyage (ramassage de bois et de déchets, aménagement des berges, végétalisation, élimination d'espèces envahissantes) apportera un bénéfice tant esthétique qu'écologique et durable. Le chemin des Cotillons sera remis en état pour devenir un lieu de promenade.

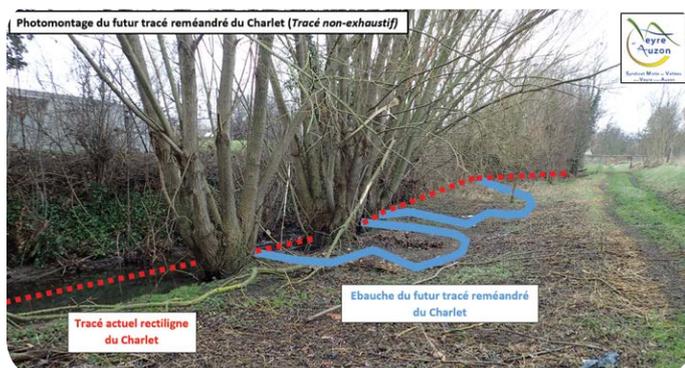
Les travaux prévus



Suite à la signature du contrat territorial porté par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)*, des travaux sont programmés sur différents tronçons du cours d'eau. Les actions du SMVVA ont été déclarées d'intérêt général afin d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau et atteindre l'objectif européen de bon état de nos milieux aquatiques pour la directive cadre sur l'eau. Le financement est entièrement pris en charge par le Syndicat, sans aucune participation des Communes.

La première tranche de travaux concerne la zone située au droit de la station d'épuration du Syndicat intercommunal du Charlet à La Sauvetat. Il s'agit de modifier la morphologie du cours d'eau pour permettre l'installation d'écosystèmes aquatiques adaptés. Tous les propriétaires riverains ont été informés et consultés individuellement du projet. En effet, le SMVVA n'entreprend pas de travaux sans leur autorisation.

Une étude préalable a été effectuée par le Cabinet d'études IRH pour en préciser la faisabilité. Le marché prévoit une tranche ferme (reméandrage et renaturation au droit de la station d'épuration) : l'entreprise La Forézienne a été retenue pour ces travaux qui débuteront le 17 septembre 2018. La deuxième tranche optionnelle (travaux de reconnexion du bras aval à la confluence du Charlet avec l'Allier sur la commune de Corent) sera réalisée en 2019.



Vue depuis le chemin des Cotillons

*Les signataires du contrat territorial :

- les collectivités s'engageant à réaliser des travaux pour améliorer la qualité de l'eau : le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, les communes d'Authezat, La Sauvetat, Plauzat et Saint-Sandoux ainsi que le SIVOM du Charlet
- des organismes s'engageant à leur apporter un soutien financier : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

La station d'épuration du Charlet

La nouvelle station d'épuration, mise en service en décembre 2016, rejette dans le ruisseau « le Charlet » une eau claire parfaitement aux normes. A l'issue du traitement, l'eau passe dans le marais réalisé à l'emplacement de l'ancienne lagune où une dernière filtration naturelle horizontale se fait par les plantes en surface, avant d'être rejetée dans le Charlet.

Traitement des boues : le traitement des boues est écologique. La station d'épuration produit 2 litres de boues résiduelles/jour/habitant. Pour réduire ce volume, on les passe dans une centrifugeuse pour les rendre plus sèches et donc moins volumineuses. Celles-ci sont ensuite transportées dans un centre de compostage où elles sont mélangées avec du bois et fermentent pendant un an pour faire un engrais équivalent au compost.

Cette nouvelle station est un investissement écologique majeur avec une qualité de l'eau rejetée vers le milieu naturel largement supérieure aux normes européennes. Elle a aussi un rôle pédagogique car elle pourra être visitée par les écoles et les habitants qui le souhaitent.



Embellissez votre environnement



Semez des fleurs en pied de murs : distribution de sachets de graines

Depuis plusieurs années, le SMVA met gratuitement à disposition des communes pour leurs habitants, des petits sachets de graines pour faire des semis en pied de murs. Vous pouvez trouver en mairie ces sachets de graines sauvages ou spontanées. Déposer quelques graines dans les interstices inoccupés, c'est participer à l'embellissement du village et c'est aussi favoriser le développement de la biodiversité.

La mise en sachets a été commandée à l'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) de Saint-Sandoux.

SICTOM Issoire Brioude Collecte des déchets ménagers



Bac gris

Ramassage : tous les mardis et vendredis matins.



Bac bleu

Ramassage : le lundi matin des semaines paires

Après le passage du camion du SICTOM, les bacs doivent être rangés dans votre propriété, pour laisser libre accès aux trottoirs et à la voie publique.

ATTENTION : en cas de gêne, d'incident ou d'accident, c'est votre responsabilité qui serait engagée.

Contrat d'objectifs déchets : l'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères s'est traduite par un budget 2017 sans la moindre augmentation et une baisse historique de 1,2 %. Le SICTOM remercie les usagers pour leur implication grandissante dans le compostage.

Stop pub : des autocollants à poser sur votre boîte aux lettres sont disponibles au SICTOM ou en mairie.

Contacts : SICTOM Issoire-Brioude
04 71 50 32 92 - sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr

Déchetteries

- **Déchetterie de Vic-le-Comte Zone des Meules**
Route de Clermont Tél : 04 73 69 23 82
- **Déchetterie de Veyre-Monton RD 213**
Lieu dit « La Nave » Tél : 04 73 31 28 62

Conteneurs à verre

L'un se situe à côté de « Chez Lisa » rue du Lavoisier et l'autre près du stade.

Au sujet de l'éclairage public



Historique

L'électrification « en surface » des campagnes du Puy-de-Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie entre les années 1923 et 1931. A cette époque elle était l'œuvre de 146 communes et de 32 syndicats intercommunaux d'électrification qui s'étaient constitués à cet effet.

Par la suite, l'augmentation des consommations et la nécessité d'interconnecter les réseaux ont amené les sociétés distributrices à se regrouper dans de grandes compagnies nationales, ce qui a abouti à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi du 8 avril 1946).

Face à ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales ont décidé de se regrouper.

C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), institué par l'arrêté du 14 mars 1947. Il regroupait alors les 32 syndicats mis en place en 1923, appelés désormais « primaires » et 120 communes « isolées ».

Les arrêtés préfectoraux des 17 juin 1947, 21 juin 1949 et 10 mars 1953 ont officialisé l'adhésion de toutes les autres communes « isolées » au SIEG.

La dernière révision des statuts du SIEG a été validée par arrêté préfectoral n°17-01599 du 8 août 2017 instituant 142 délégués. Le SIEG fédère 483 collectivités : 446 communes du Puy-de-Dôme regroupées en 13 Secteurs Intercommunaux d'Énergie, 1 communauté urbaine, 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 1 Secteur d'Éclairage Urbain de Clermont-Ferrand regroupant 19 communes.

L'objet du Syndicat est d'être l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité sur le territoire des communes membres.

Il puise sa force et sa légitimité dans la mutualisation des moyens techniques et financiers et dans sa capacité à apporter une réponse adaptée à chaque projet d'aménagement, en électrification rurale et en éclairage public, pour nos collectivités adhérentes.

Sa volonté est d'apporter le meilleur service public possible aux usagers dans le domaine de l'électricité et sur les thématiques liées à la transition énergétique et solidaire.

En effet, les audits énergétiques en éclairage public adossés aux certificats d'économie d'énergie, les achats groupés en électricité et le déploiement d'infrastructures de bornes de recharges pour les véhicules électriques, valorisent les efforts investis par le SIEG en accompagnement des collectivités.

Intégré dans la plaque régionale à l'union des syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes, le SIEG profitera de cette synergie afin de proposer des accompagnements orientés sur la prospective énergétique pour les EPCI devant établir leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux.



Le SIEG, un partenaire privilégié

Le SIEG met à notre disposition son ingénierie pour faire des études nécessaires à la réalisation de travaux qu'il subventionne à hauteur de 50%. Ainsi la municipalité, s'inscrivant dans une démarche de développement durable, a fait le choix

depuis une dizaine d'années, de rénover l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie, de réduire la dépense publique au moment où le coût de l'électricité progresse fortement et de protéger la biodiversité.

118 lampes avec des ampoules plus économes ont été installées. Cette année encore nous avons notre programme ambitieux en la matière, en partenariat avec le SIEG :

- la mise en lumière du quartier des forts,
- le renouvellement des lampes rue des Ecoles,
- le renouvellement des lampes rue du Tabot dans sa totalité et rue du 8 Mai jusqu'au chemin de Tudyme.

Pour cette dernière opération, nous avons saisi l'opportunité du renforcement de réseau réalisé par le SIEG à la demande d'ENEDIS. La municipalité a exigé l'enterrement des réseaux et aura uniquement à sa charge le matériel d'éclairage public, l'enterrement des réseaux étant à la charge du SIEG.

490 000 € ONT ÉTÉ DÉDIÉS AU RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEPUIS 10 ANS, AVEC UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE 245 000 €.

07

CIVISME

Notre village dispose de nombreux atouts et nous pouvons y vivre agréablement, mais notre qualité de vie dépend également de nos comportements individuels : le manque de respect, de courtoisie et de civisme de quelques uns peut impacter l'ensemble des habitants.

Chemins ruraux

Compte tenu des sommes engagées dans la réfection des chemins ruraux, nous demandons à tous les agriculteurs qui empruntent ces chemins de les respecter et d'éviter toutes dégradations dans l'intérêt de tous. Nous les remercions de bien régler les canons d'irrigation afin d'éviter le ruissellement qui ravine les chemins.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 stipule que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Avant de mettre en route nos tondeuses, motoculteurs et autres engins, pensons à nos voisins qui ont droit au repos et au calme.

Toujours dans le respect des autres, les conducteurs de scooters, quads et motos, doivent traverser le village à vitesse réduite en évitant de faire ronfler le moteur.

Stationnement

Pour faciliter l'accès à toutes les rues, aux véhicules de secours et au camion de ramassage des ordures ménagères, il est demandé aux habitants de ne pas stationner de manière gênante.

Il est rappelé également que les espaces situés devant les habitations font partie du domaine public et ne constituent pas des places de stationnement privé à usage exclusif.

Vous qui avez la chance d'avoir un garage, une cour, deux parkings près de chez vous, pensez à y garer votre véhicule.



Parking rue de la Garenne



Parking rue de la Gazelle

Déjections canines et divagation d'animaux

Mon humain est propre et bien élevé.



Il ramasse mes

Les chiens occupent une place importante dans la vie de nombreuses personnes, mais les maîtres ne doivent pas imposer leurs animaux au voisinage.

Les chiens ne sont pas sales ou agressifs, ils se conduisent comme leurs maîtres les ont éduqués. Un chien ne

doit pas être lâché sans surveillance dans le village et dans les forêts. Il s'agit là d'une incivilité manifeste qui expose le chien à la fourrière et le maître à des poursuites judiciaires en cas de chute ou d'accident.

Enfin le maître doit se munir de gants et sacs pour récupérer les déjections.

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



La loi prévoit que les végétaux ne doivent pas déborder sur la voie publique, au risque de gêner la circulation et de provoquer un accident.

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE,
LA VITESSE EST LIMITÉE À 50 KM/H,
VOIRE 30 KM/H DANS CERTAINES RUES;
LA PRIORITÉ À DROITE RESTE EN VIGUEUR.

**SOYONS PRUDENTS ET VIGILANTS POUR LA
SÉCURITÉ DE TOUS.**



ÉCOBUAGE ET FEUX DE PLEIN AIR

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012.

Il faut privilégier la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie.

Interdictions permanentes :

- Lanternes célestes (gros lampions capables de s'envoler)
- Brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles

Autorisations sous conditions hormis durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre, avec déclaration préalable en mairie :

- déchets végétaux agricoles ou assimilés
- écobuage

PRÉVENTION CONTRE L'INSÉCURITÉ

La Gendarmerie alerte les habitants, particulièrement les personnes âgées sur trois risques :

- les vols par ruse ; il faut veiller à fermer sa porte même si on est chez soi
- le démarchage à domicile sous de fausses identités
- le démarchage à domicile pour des ventes à prix exorbitants.

Sur le site internet de la Commune www.la-sauvetat.fr vous trouverez dans l'onglet « Vie quotidienne » rubrique « Les conseils de la communauté de brigades de gendarmerie de Veyre-Monton », tous les conseils de la gendarmerie face aux divers risques.

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Notre commune entre dans ce dispositif. Une réunion publique aura lieu prochainement à ce sujet.

09

FLEURISSEMENT

L'appellation habituelle «Concours départemental du fleurissement et du cadre de vie » fait place en 2018 à « Ma commune au naturel, pour un département écoresponsable ».

Ce nouveau label sous entend de nouvelles exigences par rapport à l'environnement, la qualité du cadre de vie, l'accueil et l'animation.

La commune s'est inscrite dans cette démarche qui apporte aux élus et aux agents des conseils et des interventions techniques de professionnels, des ateliers de formation, des clés et des outils pour améliorer le cadre de vie des habitants. Une visite de la commission départementale a eu lieu vendredi 27 juillet 2018. Au vu de la qualité du fleurissement et de l'environnement, notre commune est sélectionnée pour une deuxième visite.



En janvier 2018



Rue de la Garenne



10

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

École maternelle à Authezat : 2 classes

Enseignantes : Rodriguez Emilia, directrice et Rivera Carole
Personnel : Fournier Annick, ATSEM et Ferdynus Agnès

Nouveaux horaires : 8h20-11h30 ; 13h25-16h15

Accueil : 10mn avant l'entrée en classe

Adresse : 15 rue de la République

Contacts : 04 73 39 50 00

ecole.authezat.63@ac-clermont.fr



École élémentaire à La Sauvetat : 3 classes

Enseignantes : Rougier Stéphanie, directrice,
Merle Stéphanie et Roblin Amina

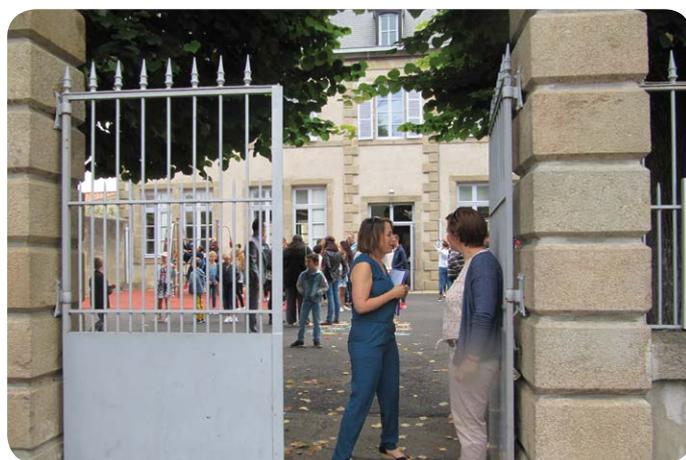
Nouveaux horaires : 8h30-11h40 ; 13h35-16h25

Accueil : 10mn avant l'entrée en classe

Adresse : 15 rue des Écoles

Contacts: 04 73 39 50 37

ecole.la-sauvetat63@ac-clermont.fr



Rythmes scolaires Des changements pour la rentrée 2018-2019

À l'automne 2017, les mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Authezat et de La Sauvetat ont élaboré un questionnaire pour connaître l'avis des familles d'écoliers et des enseignantes sur l'organisation du temps scolaire. Le dépouillement de ces questionnaires a indiqué que 64% des familles se sont prononcées pour un retour à la semaine de 4 jours.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ENTRAÎNENT UN CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018 : LE RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS AVEC L'ARRÊT DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP), CE QUI A ÉTÉ OFFICIAISÉ LORS DU CONSEIL D'ÉCOLE ET AU CONSEIL MUNICIPAL. LA SEMAINE DE COURS S'ORGANISE CETTE ANNÉE SUR QUATRE JOURNÉES PLEINES AVEC DE NOUVEAUX HORAIRES :

ÉCOLE MATERNELLE À AUTHEZAT :
8H20-11H30 ; 13H25-16H15

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À LA SAUVETAT :
8H30-11H40 ; 13H35-16H25

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Association des parents d'élèves « Récré Action »

Présidente : Mme CLAUSTRE
Trésorière : Mme PINQUIER
Secrétaire : Mr GIBOLD

Contacts:

Tél. 06 98 28 29 36 - Email : recre-action@outlook.fr
Site Internet : <http://recreation.assodesparents.fr/>
www.facebook.com/aperecreation/

Garderie à Authezat

Ce service est assuré par la commune d'Authezat.

- **Fonctionnement** : matin de 7h30 à 8h10 et soir de 16h15 à 18h30
- **Encadrement** : Mmes Agnès Ferdynus, responsable du service de garderie ; Christelle Jaffeux
- **Coût** : 1€ la demi-heure ou forfait hebdomadaire de 7€.
- **Inscription** : elle est obligatoire. Le dossier d'inscription peut être pris sur place.
- **Contact** : Ecole d'Authezat : 04 73 39 50 00



La garderie par beau temps

Label E3D développement durable



L'école de La Sauvetat a obtenu ce label attribué par l'Inspection Académique pour les actions d'éducation au développement durable menées au quotidien dans les trois classes et pour le projet pour la deuxième année porté par le SMVVA. Il est la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Restaurant scolaire à La Sauvetat

Ce service est assuré par la commune de La Sauvetat. Les repas sont préparés et livrés en liaison froide par « La Livradoise ».

- **Fonctionnement** : deux services. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h25.
- **Encadrement** : Mmes Annick FOURNIER, responsable du service de restauration ; Agnès FERDYNUS, surveillance ; Marie-Paule GAILLARD, service et entretien
- **Coût du repas** : 4,74 €
- **Inscription** : elle est obligatoire. Chaque famille remplit une fiche d'inscription indiquant les jours de fréquentation de l'enfant sur la semaine. Le nombre de présences régulières est transmis au traiteur une semaine à l'avance, dans le but d'optimiser les achats et de limiter les déchets alimentaires. Toute modification concernant une inscription à la semaine ou une inscription occasionnelle doit être signalée par les parents, le jeudi matin au plus tard pour la semaine suivante. Le signalement se fait par téléphone à l'école de l'enfant. En cas de circonstance exceptionnelle non prévisible mais justifiée, inscription ou radiation, les parents doivent appeler l'enseignante de l'enfant le matin même avant 9h et l'information sera transmise aussitôt au traiteur par Mme Annick Fournier, responsable du restaurant scolaire.
- **Contacts** :
Ecole maternelle Authezat : 04 73 39 50 50
Ecole élémentaire La Sauvetat : 04 73 39 50 37



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Transports scolaires

Horaires :

Matin :

La Sauvetat : 8h10 ; Authezat : 8h20 ; La Sauvetat : 8h30
Authezat : 11h30 ; La Sauvetat : 11h40 ; Authezat : 11h50

Après-midi :

La Sauvetat : 13h15 ; Authezat : 13h25 ; La Sauvetat : 13h35
Authezat : 16h15 ; La Sauvetat : 16h25 ; Authezat : 16h35

Matin et soir : le transport est de la compétence du Conseil départemental, qui pratique une tarification solidaire en fonction des revenus des familles. L'inscription auprès du Conseil départemental est obligatoire et donne droit à une carte de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact :

www.puy-de-dome.fr/transports/transports-scolaires



Navette de midi : le transport est de la compétence des communes qui assument un coût de 20 300 € HT, sans participation des familles. L'inscription auprès de la mairie de La Sauvetat est obligatoire et donne

droit à un titre de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact :

mairie.lasauvetat63@wanadoo.fr - Tel. 04 73 39 52 55

Points de prise en charge et de descente :

- Authezat : école ou mairie
- La Sauvetat : cour de la mairie

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) 2017/2018 mis en place par la Commune



Élus, enseignantes et parents saluent l'animation remarquable en qualité apportée par les animatrices du CPIE au cours des différents ateliers.

En maternelle, les enfants ont continué leur projet autour du jardin de l'école : biner, semer, planter, récolter et déguster ! Ils ont observé les petites bêtes du jardin, ainsi que les oiseaux, ce qui les a conduits à la fabrication de mangeoires, de petites œuvres à l'aide d'éléments naturels et autres jeux.

A l'école élémentaire, la découverte et reconnaissance d'empreintes d'animaux les a amenés à faire des moulages. Après l'observation du cadre environnant, ils se sont transformés en peintres paysagers et en artistes de land'art. D'autres activités se sont encore ajoutées pour arriver à la fabrication de maquettes, d'un quizz sur les animaux.

Coût pour la Commune : 6 783.31 €



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Animations scolaires

dans le cadre du Contrat territorial du Charlet avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

Le Contrat territorial signé entre le Syndicat intercommunal du Charlet et le SMVVA prévoit une animation dans les cinq classes du RPI, faite par les animateurs professionnels du CPIE.

A La Sauvetat, les enfants ont abordé le thème de l'impact de l'homme sur le paysage qui l'entoure en rencontrant un agriculteur, une apicultrice. Ils ont découvert le bassin versant du Charlet et ont été sensibilisés à la valeur de l'eau, son cycle, la pollution avant d'étudier par des visites sur le terrain les différents réseaux du village : fontaines, eau potable, eaux pluviales, eaux usées, jusqu'à la station d'épuration. Une restitution de tous les travaux d'élèves a eu lieu à Chadieu le samedi 23 juin 2018.



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Autres activités sportives et culturelles

AUTHEZAT



École d'Authezat

LA SAUVETAT



Les médaillés au cross de Chadieu le 6 avril 2018



Visite à la ferme



Initiation au poney

11

ANIMATIONS

PROPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

BOOM

Spectacle pour jeunes enfants de 0 à 2 ans organisé par Mond'Arverne Communauté Samedi 27 janvier 2018



VISITES ESTIVALES PATRIMONIALES

Des visites guidées du quartier des forts ont eu lieu chaque mercredi de juillet et août de 10h à 12h avec Marion Chastaing, guide conférencière.



BROCANTE

Dimanche 30 septembre 2018 se tiendra la 23^e brocante dans les rues du village. Cette journée sera animée par le Réveil Sauvetatois et la Band'Ana 63.



RETRAITE AUX FLAMBEAUX LE 13 JUILLET



Vendredi 13 juillet, la municipalité a organisé une retraite aux flambeaux, emmenée par le Réveil Sauvetatois. Des lampions ont été distribués gratuitement aux enfants.

JOURNÉES DU PATRIMOINE



La 35^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine aura lieu les 15 et 16 septembre 2018, la journée du 14 septembre étant réservée aux enfants de l'école.

Cette année le thème est « année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage ».

La municipalité ouvrira à la visite ses bâtiments le dimanche 16 septembre de 14h à 18h.



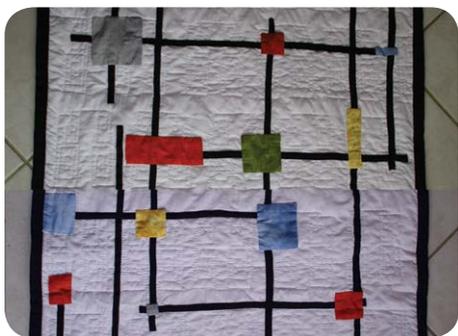
12

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

E.C.L.A.

Tous les mardis après-midi
depuis 7 ans déjà,
le plein d'idées
et le plein de convivialité.

Contact : Madame CAILLEY AU 06 88 20 43 53



Etamine de Lune

« Etamine de lune » propose diverses activités d'expression pour adultes.

Encadrés par des personnes compétentes et bienveillantes, les ateliers ou stages permettent de découvrir ou poursuivre l'exploration de ressources parfois méconnues ; exploration par le corps, la voix, l'écriture ou le jeu clownesque.

Depuis 2012, l'association poursuit sa route en élargissant les champs d'expression au fil des rencontres.

Cette année encore, toutes les propositions ont rencontré un public intéressé et ont pu se concrétiser :

- Quatre week-ends d'expression et médiation par le mouvement et le contact ont regroupé un noyau de fidèles amateurs du travail de Marie-Ange Amiand, intervenant depuis six ans déjà.
- Pour la deuxième année, Julien Martin, chanteur et professeur de chant formé au Roy Art Théâtre est venu animer un week-end autour de la voix et du chant pour des participant-e-s novices et initié-e-s.
- Un jeudi sur deux, l'atelier d'écriture spontanée et créative « La Chaise Bleue », animé par Martine Besset, a ouvert un espace d'échange et d'expression par l'écriture.
- Au cours d'un stage de trois jours de clown-théâtre animé par la Compagnie Le Nez au Vent, Zoé Duponchel a emmené les participant-e-s sur la voie de la « poétique du clown ».

Certaines de ces propositions seront probablement reconduites la saison prochaine.

Cette année, une « nouveauté », nous avons sollicité Claudia Urrutia, comédienne & chanteuse. Elle a animé deux ateliers « enfant/parent » d'initiation musicale et rythmique, de découverte des percussions corporelles, adaptés pour un public de 3 ans à 12 ans. Elle a ensuite donné un spectacle « TipTap ton corps » qui a permis de découvrir les rythmes du Brésil, des Caraïbes, de Colombie et la richesse des percussions corporelles. Cette proposition a rencontré un beau succès mais peu de participants parmi les enfants du village ...

Et pour sa troisième édition, « Voix en Fête » !

« Etamine de lune », en partenariat avec « Les Amis de la Commanderie » et la Compagnie Zumaya Verde a initié, en juin 2016, une fête de la musique vocale, acoustique et historique.

Cette expérience très positive, et par la qualité des prestations artistiques offertes et par son ambiance familiale, a été reconduite pour la troisième fois le jeudi 21 juin dernier.

D'autres projets mijotent pour la saison prochaine, si **vous êtes intéressés et souhaitez plus d'informations, prenez contact avec l'association :**
Liliane 06 69 33 23 23 - Martine 06 79 55 41 71 - Annie 06 31 91 61

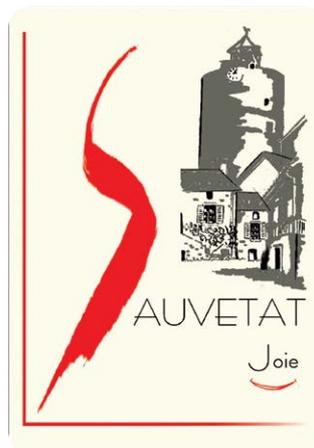
US La Sauvetat Authezat Sauvetat Joie

2017/2018 n'aura pas été aussi belle que l'année précédente. Tout d'abord avec l'accident dont a été victime un joueur lors d'un match de pré-saison fin Août 2017 et son décès quelques jours plus tard à l'hôpital.

Revenons au sportif : la saison a été mi-figue mi-raison au vu des résultats tout au long de la saison avec, quand même, une belle 4^{ème} place au classement final. Nous sommes à la recherche, comme tous les ans, de nouveaux et jeunes joueurs pour nous aider à franchir un palier et monter en division supérieure.

Pour me joindre : 06 85 66 58 24

Jean-Noël PAPIN, Président



Qui sommes-nous ?... Une Association loi 1901 créée en 2008 et qui s'est donné pour but d'animer le village de La Sauvetat et d'en développer la notoriété au travers d'événements festifs.

Le Marché de Noël et maintenant le Salon du Livre constituent les points d'orgue de nos animations qui permettent à des milliers

de visiteurs de découvrir avec émerveillement le fort villageois de La Sauvetat. Le quartier médiéval est un cadre exceptionnel et pittoresque de l'ancienne commanderie hospitalière.

Nous ne sommes que des bénévoles qui aimons nous retrouver dans la bonne humeur et la convivialité pour mener à bien nos projets d'animation pour un village toujours plus vivant et solidaire.

Yves ARSAC, Président

Le Réveil Sauvetois

Si vous avez une âme de musicien et que vous recherchez convivialité et ambiance bon enfant, n'hésitez pas à pousser la porte de notre salle de répétitions les mardis et samedis de 19h à 20h30 (local en face de l'église), c'est avec plaisir que nous vous présenterons notre batterie fanfare.

Vous avez pu nous voir lors de nos prestations :

- Fête à Plauzat le 30 juin
- Retraite aux flambeaux à La Sauvetat le 13 juillet
- Défilé à Authezat le 14 juillet
- Animation de la brocante à Aix la Fayette le 21 juillet

Vous pourrez également venir à notre rencontre :

- Fête à Tauves le 8 septembre
- Brocante à La Sauvetat le 30 septembre

Nous vous donnons également rendez-vous le 4 novembre pour notre loto annuel.

Les musiciens et les membres du bureau remercient les habitants de La Sauvetat pour leur chaleureux accueil et leur générosité lors de leur passage pour les cartes de membres honoraires.

Jean-Paul PASCAL, Président



Récré Action

Comme chaque année, l'association Récré Action, constituée de parents d'élèves des écoles du RPI La Sauvetat-Authezat, organise diverses manifestations afin de réunir des fonds destinés à soutenir les projets pédagogiques des deux écoles.

Cette année, les membres du bureau sont :

- Mme CLAUSTRE Sophie, présidente
- Mme PINQUIER Véronique, trésorière
- M GIBOLD Xavier, secrétaire
- M LEMAY Julien, trésorier adjoint

Cette année encore, nous avons pu proposer de nombreuses animations, qui ont toutes remporté un franc succès auprès des élèves et des habitants de nos villages.

Nous avons proposé une vente de chocolats de Pâques et une vente de madeleines Bijou. Nous avons participé au marché de Noël de La Sauvetat et à celui de l'école d'Authezat.

Nous avons également réalisé une histoire contée pour halloween, une bourse aux vêtements à La Sauvetat (en novembre), un loto à La Sauvetat (en mars) et une brocante à Authezat (en mai).

Cette année, pour accompagner le spectacle de fin d'année des écoles, l'association a organisé également une kermesse le 30 juin à La Sauvetat.

Tout au long de l'année, de nombreux parents nous aident à organiser ces manifestations et nous les en remercions vivement car sans eux rien de tout cela ne serait possible. Nous tenons également à remercier l'Épicerie Chez Lisa et les deux agences postales pour leur aide précieuse.

Enfin, nous remercions les municipalités de nos deux villages qui nous soutiennent dans chacun de nos projets.

Cordialement, l'équipe de Récré Action



13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Les élus de Mond'Arverne Communauté



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE
MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ SUR

WWW.MOND-ARVERNE.FR

PAGE FACEBOOK « MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ »

Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle sur www.mond-arverne.fr

Le projet de territoire construit avec les habitants

Le projet de territoire est une démarche politique, initiée par les élus de Mond'arverne communauté dès février 2018. Elle mobilise tous les acteurs du territoire : habitants, élus, acteurs économiques, associations...

Objectif : définir des priorités pour développer le territoire et adapter les services publics aux besoins des citoyens. A l'automne 2018, un programme d'actions sera soumis au vote du conseil communautaire.

De nombreuses rencontres ont été organisées depuis le début de l'année, afin de permettre aux habitants et aux élus d'exprimer leurs attentes pour l'avenir du territoire.

Il en ressort les éléments suivants :

Deux orientations politiques préalables :

- affirmer et défendre la vision d'un territoire qui se projette sur le long terme, avec ses voisins, mais en toute indépendance,
- mettre le développement durable au cœur des politiques publiques d'aménagement, de développement, de services et de fonctionnement de la collectivité.

Quatre orientations stratégiques :

- adaptation aux enjeux de son temps, par l'innovation, les relations partenariales, les participations citoyennes et le développement durable,
- valorisation de ses atouts territoriaux et organisation de son offre économique,
- accompagnement des ménages, des usagers et des acteurs pour répondre aux besoins de tous,
- préservation et valorisation des ressources du territoire et de son cadre de vie.

Toutes les informations sur www.mond-arverne.fr

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Mond'Arverne communauté est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle élabore actuellement le plan climat air énergie territorial (PCAET), un outil de planification territoriale, qui a un double objectif :

- limiter l'impact du territoire sur le climat et la qualité de l'air,
- adapter le territoire aux changements climatiques.

Élaboré en complémentarité avec le projet de territoire et le PLUI, il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Cette démarche porte sur tous les secteurs d'activités : agriculture, artisanat, industrie, tertiaire, résidentiel, transport. Elle est l'affaire de tous. Voilà pourquoi une plateforme de consultation est en ligne. Chacun peut y déposer des contributions (idées, projets, actions)... et construire ce programme, qui dessinera notre futur.

Pour y accéder : www.climat-mond-arverne.fr/

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il s'agit d'un processus qui va se développer jusqu'en 2020 pour une planification de l'urbanisme qui découle du projet de territoire, afin de répondre aux besoins des habitants.

Les objectifs sont plusieurs :

- aménagement du territoire et de l'urbanisme,
- habitat et politique du logement,
- développement économique et touristique,
- protection de l'environnement,
- préservation et valorisation du patrimoine bâti et naturel et du cadre de vie,
- maintien et valorisation de l'agriculture locale,
- maillage du territoire en services publics et services à la population,
- politique du déplacement.

Toutes les informations sur www.mond-arverne.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Service à la personne Politique Enfance Jeunesse

MOND'ARVERNE S'ADAPTE AUX BESOINS DE CHACUN

Le service à la personne de Mond'Arverne communauté est là pour vous, en fonction de vos besoins : entretien du logement, aide aux repas, aux courses, aide à la toilette... Proximité, écoute, adaptabilité sont au cœur de ses missions.

Il propose des services adaptés aux situations : les personnes fragilisées temporairement ou de manière plus durable (sortie d'hospitalisation, handicap...) ; les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les aides à domicile et auxiliaires de vie du service à la personne peuvent intervenir chez vous 7 jours sur 7, de 7h30 à 21h, sur les 28 communes du territoire de Mond'Arverne.

En fonction de votre situation, des aides existent pour participer au financement des interventions, nos responsables de secteur sauront vous guider aussi pour ces démarches administratives.

Le service est également éligible à un crédit d'impôt équivalent à 50% du montant des prestations.

MOND'ARVERNE PROPOSE ÉGALEMENT UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.

Mond'Arverne se charge de la livraison à votre domicile, du lundi au dimanche, entre 8h30 et 12h.

Vous commandez vos repas selon le rythme de votre choix (1 repas à 7 repas par semaine). Les repas sont composés d'une entrée, d'une viande (ou poisson), de légumes/féculents, d'un fromage ou laitage, d'un dessert, et d'un morceau de pain.

Vous pouvez recourir au service de façon ponctuelle, sur quelques jours ou semaines, ou plus permanente à l'ensemble des services.

Pour une évaluation de vos besoins à domicile et une demande de devis

Contact : 04.73.69.24.28

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30-12H30 / 14H-17h

Tous les renseignements sur www.mond-arverne.fr

Mond'Arverne communauté travaille actuellement à l'harmonisation de ses compétences sur l'ensemble du territoire communautaire. La construction de la politique enfance-jeunesse est l'un de ses principaux chantiers. L'objectif est de proposer un service accessible et attractif, pour tous les habitants. Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la gestion des activités extrascolaires (mercredi et vacances scolaires) pour les enfants de 3 à 17 ans. Cette organisation pourrait s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Mond'Arverne communauté gère deux accueils de loisirs sans hébergement : le premier, à Vic-le-Comte, est ouvert les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Le second est itinérant et est organisé uniquement durant les vacances scolaires.

Tous deux offrent des prestations de qualité, adaptées à l'éveil et l'épanouissement des enfants. Activités manuelles et sportives, d'expression, jeux d'intérieur et d'extérieur, cuisine... leur sont proposés ainsi que des sorties pédagogiques.

Ils bénéficient d'un conventionnement avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction départementale de la cohésion sociale.

Le Secteur Animation Jeunes

Le secteur animation jeunes ou SAJ est un service subventionné par Mond'Arverne communauté, spécifiquement tourné vers les adolescents. Il se situe sur la commune des Martres-de-Veyre Il propose des activités pour les jeunes de 12 à 17 ans qui résident sur les communes d'Authezat, Corent, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, Orcet, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, Saint-Georges-es-Allier, Saint-Maurice-es-Allier, La Sauvetat et Veyre-Monton.

Pour participer aux actions du SAJ, il faut avoir rempli un bulletin d'adhésion disponible au secrétariat du SAJ et en mairie.

Pour plus d'informations, contact :

Secteur Animation Jeunes

Rue Pierre et Marie Curie

63730 Les Martres-de-Veyre

Tél : 04 73 39 76 29

Email : saj.fal.gvac@orange.fr

Site : www.sitesaj.fr

L'Office de Tourisme

Les missions de l'Office de Tourisme :

- accueil et informations des visiteurs,
- animations des lieux touristiques et promotion du territoire,
- exploitation et gestion des installations communautaires (piscine de Vic-le-Comte, centre nautique d'Aydat, centre pleine nature de Pessade),
- accueil toute l'année à Aydat et en été sur le plateau de Gergovie, à Saint-Saturnin et à Vic-le-Comte.

Contacts : Sauteyras 63970 Aydat, 04 73 79 37 69, www.mondarverne.com

Le projet de Maison de Gergovie

Le bâtiment a été réceptionné ; il est prêt à être aménagé. Le Centre d'interprétation sera réalisé avant l'ouverture au public en 2019 avec un objectif : offrir à tous les publics un parcours de visite où le plaisir de la découverte est au service de la connaissance.



CONTACTS UTILES :

ADMINISTRATION

ZA le Pra de Serre
63960 Veyre-Monton

04 73 39 62 00

PÔLE DÉVELOPPEMENT, TOURISME, CULTURE, AIDE À DOMICILE

1 rue du parc
63450 Saint-Amant-Tallende

04 73 39 61 50

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

16 boulevard de Beussat
63270 Vic-le-Comte

04 73 77 92 79



La Sauvetat

UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

ACCUEIL DU PUBLIC

SECRETARIAT DE MAIRIE

04 73 39 52 55

Lundi et Mercredi 10h00-12h00
Mardi et Jeudi 17h00-19h00

PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE

Sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE

04 73 39 50 00

Lundi et Jeudi 9h00-12h00
Mardi et Vendredi 16h00-19h00
Mercredi 12h45-15h45

BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 10h00-12h00